

Le communiqué du Conseil des ministres du jeudi 27 mars 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni le jeudi 27 mars 2014 au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication au Conseil, le Président de la République a rappelé que le 25 mars 2012, le peuple sénégalais en quête d'un autre devenir le portait à la magistrature suprême. Au-delà de l'aspect historique, qui confirme la vitalité démocratique de notre pays, cette élection révélait l'espoir que le peuple sénégalais avait placé en lui et en ceux qui partageaient ses convictions pour un autre Sénégal ; un espoir soutenu en vue de mener les ruptures exigibles et urgentes pour la modernisation et l'émergence de notre pays.

Aussi, le Chef de l'Etat tient à réitérer ses remerciements et sa gratitude à la nation toute entière et réaffirme son engagement sans faille au service exclusif des aspirations légitimes du peuple sénégalais. Il exhorte en conséquence le gouvernement à intensifier les réformes et les réalisations effectives afin de consolider, dans l'équité et la gouvernance vertueuse, le bien-être des populations.

Le Président de la République lance également un appel à tous les acteurs publics, au secteur privé, à toutes les forces vives de la nation pour créer, dans le consensus, un nouvel élan d'efficacité, tourné vers la satisfaction notable des aspirations des populations. Ce renouveau de l'action publique ne pourra prospérer que dans le cadre d'une culture civique affirmée et d'une discipline nationale exemplaire.

Abordant le premier point de sa communication relatif à la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), le Chef de l'Etat a évoqué la réunion du Comité d'orientation stratégique du PSE, consacrée à la validation de l'agenda de mise en œuvre et au système de pilotage du plan.

A ce sujet, le Chef de l'Etat invite :

- le Gouvernement, en relation avec le Ministre chargé du suivi du PSE, à prendre toutes les dispositions immédiates pour assurer le lancement des dix (10) projets prioritaires au plus tard en mai 2014,
- le Premier Ministre, à veiller au niveau des ministères sectoriels à l'achèvement de la conception des vingt-sept (27) projets prioritaires du Plan Sénégal Emergent, et à l'exécution des dix-sept (17) réformes identifiées.

Concernant la gouvernance du Plan Sénégal Emergent, le Chef de l'Etat demande à Madame le Premier ministre, en rapport avec les ministres responsables de l'exécution, d'engager le processus de sélection des chefs de projets PSE, managers aux compétences techniques avérées en vue de l'implémentation rapide des projets.

Le Président de la République invite également le Ministre de l'Economie et des Finances à prendre toutes les dispositions nécessaires à la création et à la mise en place, avant le 7 avril 2014, du Fonds Sénégal émergent.

Le chef de l'Etat a, par ailleurs, appelé à la mobilisation solidaire du gouvernement pour assurer le succès du lancement effectif du Plan Sénégal Emergent, tournant majeur qui exige, une communication adéquate, des concertations régulières avec le secteur privé, une appropriation générale par l'administration, dont les capacités et moyens d'actions doivent être renforcés en vue de la rendre moderne et plus performante.

Abordant le deuxième point de sa communication au Conseil, relatif au renouveau industriel et productif, le Chef de l'Etat a rappelé que les vingt-sept projets du PSE sont des catalyseurs à haute valeur ajoutée et à réel impact sur la création d'emplois pour tous les secteurs de production, notamment l'industrie et l'artisanat.

Aussi, le Président de la République demande au gouvernement d'achever la finalisation dans les meilleurs délais du Schéma directeur de Redéploiement industriel, cadre opérationnel de référence qui doit intégrer:

- l'aménagement attractif des territoires et la valorisation de leur potentiel,
- l'adaptation des produits de la formation professionnelle aux besoins des branches,
- la maîtrise des coûts de production,
- le financement et l'équipement des petites et moyennes industries (PMI)
- la restructuration et la redynamisation du secteur manufacturier et des entreprises en difficultés.

Dans la même perspective, le Chef de l'Etat invite le gouvernement d'une part, à faire de l'artisanat un pilier de la relance de l'économie nationale, d'autre part, à associer les artisans sénégalais à l'exécution des projets du PSE, afin de créer un véritable « Label Sénégal », à même de conquérir les marchés internationaux.

Concluant sa communication, le Président de la République a informé le Conseil de sa décision de recevoir, dans les prochaines semaines, les Présidents de Chambres de Commerce, d'Industries et d'Agriculture, ainsi que ceux des Chambres des métiers afin d'asseoir le renouveau productif du Sénégal, à travers la mise en œuvre consensuelle et pragmatique du PSE.

Le Premier Ministre a présenté au Conseil une communication rendant compte des activités gouvernementales marquantes de la semaine écoulée, en mettant l'accent entre autres, sur :

§ la réunion technique consacrée à la situation du marché central de Pikine et à d'autres questions relatives à la commercialisation des produits halieutiques, à la rénovation des équipements frigorifiques, à la sécurisation du site, à l'appui à la professionnalisation et à la dynamisation de la mutuelle des mareyeurs ;

§ la réunion technique consacrée à la prévention et à la lutte contre les inondations ;

§ la réunion de suivi des projets d'infrastructures en vue de diligenter leur exécution.

A la suite de Madame le Premier ministre, le ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur les mesures préventives prises face à la menace de contamination de notre pays par le virus Ebola, qui devront faire l'objet d'une communication large et soutenue.

Le ministre chargé du suivi du PSE a fait le point sur l'état d'avancement des projets prioritaires du dit plan en insistant sur les diligences à mettre en œuvre et les documents à finaliser.

Le ministre de la Culture et du Patrimoine, dans sa communication a informé le Conseil des différentes initiatives en cours pour le développement du cinéma dans notre pays, en insistant notamment sur le projet du Complexe de la Galerie nationale, ceux du Monument de la Renaissance africaine et de la Cité du Cinéma et du Multimédia.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

§ le projet de loi modifiant les articles 31, 92 et 95 de la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Papa Ousmane GUEYE, Inspecteur général d'Etat de 1ère classe, matricule de solde 505 827/C, est nommé, Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de Monsieur Ngouda Fall KANE, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Amadou Lamine SALL, Commissaire général à la réalisation du Mémorial de Gorée, matricule de solde n°816 691/O, est nommé Secrétaire général de la Fondation mondiale pour le Mémorial et la Sauvegarde de Gorée ;

§ Monsieur Abdoulaye THIAM, Inspecteur principal des Impôts et Domaines, matricule de solde n°505 381/N, est nommé directeur général de l'Agence sénégalaise de promotion touristique ;

§ Monsieur Mamadou Amadou SECK, Docteur en Biologie et Physiologie végétale, est nommé Directeur général de l'Institut de Technologie alimentaire, en remplacement de Monsieur Ababacar Sadikh NDOYE;

§ Monsieur Abdoul Aziz DIOP, Economiste Ingénieur, matricule de solde n°502 113/D, est nommé Directeur du Cadre de Vie et des Espaces verts urbains, au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat en remplacement de Monsieur Saliou NIANG admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Fait à Dakar, le 27 mars 2014

Le Secrétaire général du Gouvernement